

Clope au volant ou enfant dans l'auto, il faudra choisir...

La ministre de la Santé, Maggie De Block est favorable à une mesure qui séduit déjà le cdH et le CD&V

Interdire la cigarette en voiture lorsque des enfants de moins de 16 ans sont présents, c'est la proposition de loi que viennent de déposer trois députés de l'Open VLD, parti de la majorité. Après le CD&V et juste avant le cdH (lire par ailleurs), les choses semblent bouger au niveau politique. « Enfin ! », dira la Fondation contre le cancer. Une proposition à laquelle la ministre de la Santé publique, Maggie De Block, est tout à fait favorable.

Les méfaits du tabagisme passif sont bien connus. Quand on fume dans des espaces réduits et mal ventilés tels que les voitures, la concentration de particules nocives atteint un niveau particulièrement élevé, écrivent les trois députés libéraux flamands dont l'ancien ministre Vincent Van Quickenborne.

« Les enfants sont particulièrement vulnérables au tabagisme passif et ne sont généralement pas en mesure de s'opposer à la volonté du chauffeur qui fume. Se trouver dans

une voiture où l'on fume porte gravement atteinte non seulement à leur liberté mais aussi à leur santé. C'est la raison de cette proposition de loi. »

LA MINISTRE CONCERTÉ

Un texte qui n'est pas un croc-en-jambe à la ministre... VLD de la

Santé publique, Maggie De Block. « Vous pensez bien que cette proposition de loi a été concertée au niveau du parti », nous répond son cabinet, contacté ce lundi. « La ministre est favorable à l'interdiction de fumer dans une voiture en présence d'enfants, car les enfants ne peuvent pas choisir d'être présents ou non, alors que les adultes peuvent choisir délibérément de ne pas fumer en leur présence. » Mais on en est plus au stade de la concertation que de la décision.

Ce serait donc bientôt la fin de la clope dans une voiture couverte (les décapotables ne sont pas visées... si la capote est abaissée)? Cela semble donc bien parti... Même si, vous le lirez un peu plus loin, tous les partis ne sont pas totalement convaincus. Une des réticences (MR ou N-VA, par exemple) est le contrôle applicable à une telle mesure.

« Nombre de pays ont déjà instauré différentes variantes de l'interdiction de fumer en voiture en présence d'enfants », explique le trio libéral flamand. « Il serait difficile de contrôler le respect d'une interdiction ? »

car il existe des règles concernant les sièges pour bébés et pour enfants, le port de la ceinture de sécurité ou l'utilisation d'un GSM, etc. Si de telles règles existent et peuvent être contrôlées, pourquoi une interdiction de fumer ne pourrait-elle pas l'être ? »

Les trois élus balaient aussi d'un revers de main l'objection qu'une

telle interdiction représente une ingérence excessive des pouvoirs publics dans la liberté individuelle du citoyen ou l'argument « pente savonneuse », disent-ils, selon lequel il n'y aurait plus qu'un pas entre l'interdiction de fumer en voiture et l'interdiction de fumer dans sa propre habitation. « Une interdiction de fumer chez soi est sans objet car il est impossible de contrôler son respect », insistent-ils. « Et ce texte ne bride pas la liberté du fumeur qui est libre d'allumer une cigarette s'il n'y a pas d'enfant avec lui. »

ON EST PERPLEXE AU MR

De quoi désarmer tous les sceptiques ? Pas sûr. Nous avons fait hier le tour des principaux partis. Tous partagent évidemment le même souci de protéger les enfants des effets nocifs de la cigarette, mais il y a de grosse nuances. Si le cdH (lire par ailleurs) et le CD&V sont favorables à la mesure, au MR, on dit n'avoir pas encore arrêté de position sur le sujet, même si on se dit prêt à débattre. « Quid de la liberté individuelle ? Quid de l'efficacité de

cette mesure ? Comment contrôler ? », explique le porte-parole du parti qui plaide plutôt pour un renforcement de la prévention.

PRÉVENTION AVANT TOUT

Des questions un peu semblables à celles que l'on se pose à la N-VA où là non plus, aucune position n'a déjà été arrêtée. « Pour nous, c'est une question de bon sens », dit-on au PS, mais on y plaide avant tout pour une « politique anti-tabac globale avec pour principal objectif d'arriver à ce que les gens ne fument pas du tout, au moyen de mesures de prévention, et si nécessaire et efficaces, des restrictions supplémentaires », dit Elio Di Rupo... qui fait remarquer que « Laurette Onkelinx était en pointe sur la lutte contre le tabac et l'alcool à la fin de la législature précédente, mais s'est vu freinée par d'autres partis, comme l'Open VLD ».

Ecolo trouve aussi que des mesures répressives viennent trop tôt, que la priorité est à des mesures baissant l'attractivité du tabac. « On finalise un texte plus global à cette fin », précise Muriel Gerkens. ●

DIDIER SWYSEN

Le VLD : « Si l'on sait contrôler le GSM au volant, la conformité des sièges pour bébé ou le non-port de la ceinture, pourquoi pas l'interdiction de fumer ? »

Cigarette

Un motif de distraction au volant

Si la loi passe, l'Institut Belge pour la Sécurité Routière se frotera les mains, mais pour une tout autre raison. « La cigarette est un élément de distraction pour le conducteur. Il faut l'allumer, se débarrasser du mégot, etc. », explique Benoît Godart, porte-parole de l'IBSR.

Mais surtout, les cendres, si elles tombent sur les vêtements, peuvent être très dangereuses au niveau de l'attention. Vu la difficulté de contrôler l'interdiction de fumer, l'Institut n'a pas poussé, contrairement au GSM au volant. ●

Y.H.

Catherine Fonck et le cdH d'accord avec l'Open VLD... et ils vont même plus loin!

Protéger les jeux et bacs à sable

Interdire de fumer en voiture lorsque des enfants s'y trouvent, le cdH est pour, deux fois plutôt qu'une... Et il va même plus loin que le texte des libéraux flamands.

Sa cheffe de groupe à la Chambre, Catherine Fonck, médecin de formation, nous donne en exclusivité la proposition de loi qu'elle s'apprête à déposer au Parlement et qui « vise à interdire la consommation de tout produit du tabac dans les voitures où des enfants sont présents ainsi que dans les lieux où des jeunes de moins de dix-huit ans sont présents (aires de jeux, écoles, crèches) ».

LA FRANCE L'A FAIT

Elle propose d'interdire le tabac lorsque des mineurs, donc des ados de moins de 18 ans, se trouvent dans le véhicule. L'Open VLD s'arrêta à 16 ans,

« mais je peux vivre avec la

proposition des libéraux flamands », dit-elle avant d'attaquer le second axe de sa proposition, tout aussi important, insiste-t-elle : l'interdiction de fumer dans les aires de jeux (on parle des ensembles de jeux que l'on trouve dans les parcs, par exemple) dans les crèches et les écoles.

« Le 29 juin 2015, la France a adopté un décret qui interdit toute consommation de produit du tabac dans les aires de jeux », poursuit Catherine Fonck.

PROPRETÉ

Elle considère que « cette mesure de pur bon sens est une façon de respecter les enfants, une manière de leur permettre de profiter dès aujourd'hui d'un environnement sain et sans tabac et de poursuivre, en même temps, le mouvement de dénormalisation du ta-

bac.

Et pas seulement ça, car c'est également une décision qui renforce la propreté, en limitant la présence de mégots, en particulier dans les bacs à sable où s'amuse les plus jeunes. Cela diminue, par exemple, le coût du nettoyage de ces tonnes de mégots qui se retrouvent jetés au sol chaque année ».

Et à propos des crèches et des écoles, la mesure d'interdiction n'existe-t-elle pas déjà au niveau des Communautés ? « Oui, il existe un décret de la Communauté française du 5 mai. Elle vise à protéger les jeunes dans le cadre de leur scolarité ; d'une part pour leur éviter les effets du tabagisme passif et d'autre part pour leur éviter d'être influencés », explique-t-elle.

« Malheureusement, selon une étude de l'UCL, la réglementation semble peu appliquée et l'est de manière variable entre les écoles

et un élève francophone sur quatre fume dans l'enceinte scolaire. »

COHÉRENCE

Pour Catherine Fonck, il est donc indispensable de garantir le respect de cette interdiction et également de l'étendre d'autres endroits.

« Dans les crèches ou chez les accueillantes par exemple, aucune extension n'a été prévue pour l'interdiction de fumer. Elle ne vise que les endroits fermés et il est donc possible de fumer à proximité d'un très jeune enfant lorsque celui joue sur la terrasse ou dans le jardin. »

Autant de mesures prises dans un souci de cohérence insiste-t-elle... ●

D.SW.

85 % des fumeurs y sont favorables

Vous en voulez des statistiques qui font peur... et d'autres qui donnent un peu d'espoir ? Dans la première catégorie, le fait que 2.200 personnes meurent du tabagisme passif, chaque année, en Belgique. Le VLD compare cela aux 6 ou 700 personnes par an tuées sur nos routes. Sans autre commentaire, mais on connaît les efforts

fournis pour réduire cette « mortalité routière » ?

60 % DES JEUNES EXPOSÉS

« Dans le monde, près de 40 % des enfants sont exposés au tabagisme passif à domicile. Ces chiffres sont sans doute sous-estimés en regard du problème », dit Catherine Fonck. « Des études ayant mesuré le tabagisme passif au moyen d'une validation biologique ont dé-

montré qu'environ 60 % des enfants de 3 à 11 ans et 56 % des jeunes de 12 à 19 ans étaient exposés au tabagisme passif. »

Fumer en voiture entraîne une concentration de substances cancérigènes dans l'air 27 fois plus élevée que fumer à la maison, explique encore l'élue cdH. Ouvrir la fenêtre de la voiture ne suffit pas à élimi-

ner ces substances.

NEUF SUR DIX SONT POUR

On vous avait promis un peu d'espoir... Le récent baromètre de la Fondation contre le cancer sur l'usage du tabac révélait que 91 % des personnes interviewées approuvent une interdiction du tabac en voiture si des enfants sont présents. Elles n'étaient que 67 % en 2014. Vous pensez que

c'est l'avis de non-fumeurs ? 87 % des fumeurs parmi les personnes interviewées partagent cette opinion. Ils étaient à peine 55 % un an plus tôt.

Autant dire qu'à la Fondation contre le cancer, on se demande bien pourquoi les politiques hésiteraient à franchir le pas... ●

D.SW.

La sortie fracassante de Roland Lemye

Interdire de fumer chez soi

Grande offensive pour protéger les enfants des fumeurs en ce début d'année 2016. La semaine dernière, le docteur Roland Lemye, vice-président du principal syndicat des médecins de Belgique (l'Absym) publiait une carte blanche dans « Le Soir » où il expliquait vouloir protéger les enfants des effets nocifs du tabac. La solution : demander aux fumeurs d'aller fumer dehors et interdire la

clope dans les pièces où les enfants vivent (la chambre, d'autres pièces communes). Voilà qui allait encore plus loin que d'interdire la cigarette en voiture quand des enfants sont présents. Le médecin était néanmoins d'avis de ne pas punir les parents, ni en les mettant à l'amende et encore moins en les envoyant en taule. Son propos était plutôt d'utiliser une idée choc pour les

persuader de la nocivité du tabac au quotidien pour les plus jeunes.

Un pas que des villes américaines ont déjà franchi. ●

D.SW.

L'Australie au top

Les 10 régimes les plus antitabac de la planète

En 2013, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estimait qu'il y avait 1,1 milliard d'êtres humains de plus de 15 ans qui fumaient régulièrement, soit un adulte sur cinq. Certains pays se sont donc activés pour limiter voire éradiquer le phénomène. En matière de législation antitabac, les différents pays et villes ont des réglementations assez diverses. Petit tour d'horizon des lois les plus strictes.

> Australie

En décembre 2012, le pays est devenu le premier du monde à introduire le paquet de cigarettes neutre. Melbourne, la deuxième ville du pays veut aller plus loin en interdisant la cigarette dans tous les espaces publics d'ici 2016. Plus question de s'en allumer une, même dans la rue.

> New York

Il est interdit de fumer chez soi ! En effet, si vous vivez en

appartement, les syndic interdisent la cigarette à l'intérieur.

> Vancouver

À Vancouver, il est strictement défendu de griller une cigarette à moins de 6 mètres des terrasses. Même chose sur les plages ou dans les parcs publics.

> Russie

Depuis 2013, il est interdit de fumer dans tous les lieux publics même les jardins publics, les aires de jeux et les plages.

> Tasmanie

En 2018, le tabac y sera interdit aux moins de 18 ans, en 2019 au moins de 19 ans et ainsi de suite. L'objectif est d'interdire définitivement le tabac à toute personne née après 2000.

> Nouvelle-Écosse

Dans cette province du Canada, il est interdit depuis le 1^{er} avril 2008 de fumer dans les voitures avec des passagers ayant moins de 19 ans.

> France

Le 1^{er} juillet 2015, il est devenu interdit de fumer dans un véhicule en présence d'un enfant de moins de 12 ans. L'auteur des faits est passible d'une amende de 68€.

> Irlande

Le gouvernement s'est donné l'objectif de devenir un pays sans tabac pour 2025. La cigarette y est donc proscrite de tous les lieux fréquentés par les mineurs : les écoles et leurs environs, les terrains de sport, les campus universitaires, les parcs ou encore les plages.

> Japon

Fumer est interdit dans les lieux publics comme les gares, les aéroports ou les musées. Dans certains arrondissements de Tokyo il est même interdit de fumer dans la rue.

> Ohio

Dans cet État des États-Unis, il est interdit de fumer à moins de 6 mètres de son lieu de travail. ●